

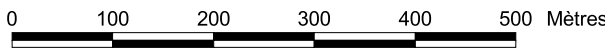


COMMUNE DU TIGNET

PLAN de PREVENTION des RISQUES INCENDIES DE FORET

Plan de Zonage

-  R - Zone de danger fort
-  Zone rouge agricole
-  B1a - Zone de danger modéré à prescriptions particulières.
-  B1 - Zone de danger modéré
-  B2 - Zone de danger faible
-  Zone blanche



Document annexé à l'arrêté préfectoral n° 2007-318 du 4 juin 2007
portant approbation de la révision du Plan de Prévention du Risque
Incendies de forêts sur la Commune du Tignet.

Signé le 4 juin 2007
Pour le Préfet des Alpes Maritimes
Le Secrétaire Général
Benoît BROCARD

